



Union Interparlementaire
Groupe belge

Compte rendu de la 145^e Assemblée de l'Union interparlementaire (Kigali, Rwanda, 10-15 octobre 2022)

Débat général sur le thème « *Égalité des sexes et parlements sensibles au genre : moteurs du changement pour un monde plus résilient et pacifique* »

Lors de son discours, le président du Groupe belge de l'UIP, M. Samuel Cogolati (Ecolo-Groen), veut d'abord reconnaître le courage de toutes les filles et femmes du monde entier qui ont été maltraitées, persécutées, tuées pour avoir simplement essayé d'être qui elles sont.



Il pense dans ce contexte à :

- la mort de Mahsa Amini pendant qu'elle était détenue par la "police des mœurs" iranienne;

- Anna, qui avait 50 ans lorsqu'elle a été violée par des soldats russes à 70 km à l'ouest de Kiev ;

- les militantes des droits des femmes en Afghanistan qui osent affronter la brutalité des talibans pour défendre leur droit d'aller à l'école.

Il ajoute que, même en temps de paix, l'annulation par la Cour suprême des États-Unis du droit constitutionnel de longue date à l'avortement montre à quelle vitesse les acquis en matière d'égalité des sexes peuvent être détruits, et donc à quel point il est important de continuer à se battre pour eux.

Il souligne que dans cette lutte pour l'égalité, le rôle des parlements est central et il souligne certaines avancées récentes en Belgique, le deuxième pays au monde à avoir officialisé le mariage entre personnes de même genre en 2003.

Il se dit fier :

- d'avoir voté – partis de droite comme de gauche – en faveur d'une loi contre les discriminations la même année ;
- de permettre l'adoption pour les couples homo depuis 2006 ;
- de ne jamais avoir interdit la procréation médicalement assistée pour les femmes lesbiennes ;
- de donner la possibilité à tous et toutes de modifier leur genre et leur prénom sur simple déclaration dans leur municipalité.

Il ajoute que, juste avant l'été, un plan fédéral pour une Belgique LGBTQI+ *friendly* a été adopté, contenant plus des 130 mesures portées par différents ministres, et visant à protéger et valoriser les publics LGBTQI+ dans un maximum de domaines: la Santé, la Justice, l'Asile et la Migration, les Affaires Étrangères, etc. Ce plan inclut notamment le projet d'interdire les thérapies de conversion, mais aussi un travail important sur les droits des enfants intersexes.

Le président explique que la Belgique offre notamment un accès gratuit à la contraception et à la pilule du lendemain pour les personnes de moins de 25 ans, et qu'elle travaille sans cesse à rendre cet accès encore plus inclusif. Au-delà de ses frontières, la Belgique entend également soutenir d'autres pays dans ce combat :

- en Ukraine, 2,5 millions € sont alloués au Fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA) et au *Global Survivors Fund* pour fournir des soins médicaux ainsi qu'une assistance psychologique et juridique aux survivantes de violences sexuelles en Ukraine.
- en réponse aux décès de femmes enceintes en Pologne, la Belgique a accordé une aide financière spéciale au collectif polonais « Abortion without borders » pour permettre aux femmes polonaises en danger de voyager hors de Pologne (en Belgique, par exemple) pour pouvoir avorter dans des conditions sûres et saines.

En tant que parlementaire, il se doit aussi de souligner l'importance de la représentation des femmes en politique, mais également au sein des conseils d'administration dans le secteur privé et public. Il souligne que l'exemple de la Belgique démontre que les quotas fonctionnent. La proportion de femmes élues dans les assemblées politiques belges est en constante augmentation, et s'élève aujourd'hui à 43,8% en Belgique, et tout est mis en oeuvre pour atteindre la parité en 2030. Il ajoute que, actuellement deux femmes sont à la tête de nos assemblées et que la Présidente de la Chambre des Représentants est la première femme à occuper ce poste, bientôt 200 ans après la création de la Belgique.

M. Cogolati communique qu'il doit malheureusement admettre que tout est loin d'être rose et idéal et que, à l'heure où il prononce ce discours, la Belgique déplore déjà 17 féminicides. La création de centres et l'action politique en faveur des victimes de violences basées sur le genre apparaît donc plus que jamais essentielles !

Ensuite, M. Cogolati fait un appel aux hommes de prendre la parole sur la question de l'égalité des genres et il fait savoir qu'il refuse de laisser croire que le combat pour l'égalité est uniquement une histoire de femmes... Selon lui, sans volonté et conviction des hommes, il n'y aura pas de vraie émancipation ni de vraie égalité. Les parlementaires hommes se doivent d'être des alliés de l'égalité de genre et de la défense de la communauté LGBTQI+ parce que l'égalité est un combat de toutes ET TOUS.

En guise de conclusion, il veut souligner l'importance de l'intersectionnalité car la lutte contre les inégalités ne peut être séparée de la lutte contre d'autres discriminations (comme le racisme). Il estime que, pour lutter contre l'égalité des sexes et défendre les droits de la communauté LGBTQI+, il est crucial de ne pas travailler en silo, mais de réaliser que les discriminations sont multiples et se chevauchent. Selon M. Cogolati, l'égalité des sexes s'adresse à tous :

- les personnes de toutes les croyances religieuses,
- les personnes souffrant d'un handicap,
- issus de l'immigration...

Ainsi l'égalité est une promesse pour tous dans le monde !

Commission permanente des Affaires des Nations Unies

La Commission permanente des Affaires des Nations Unies a abordé lors de sa réunion du 12 octobre 2022 l'action des Nations unies face à l'aggravation de la faim et de la famine.

En effet, la faim et la famine s'aggravent dans le monde entier en raison de la multiplication des conflits, de l'emballement du changement climatique et des conséquences économiques de la pandémie de COVID-19. Sur les 811 millions de personnes qui se couchent chaque jour le ventre vide, le nombre de celles qui connaissent une insécurité alimentaire extrême a plus que doublé au cours des dernières années, passant de 135 à 276

millions de personnes, tandis que celles qui connaissent des niveaux d'urgence de la faim sont passées à 49 millions de personnes.

Le Programme alimentaire mondial (PAM) est à la pointe de l'effort humanitaire pour fournir de la nourriture à ceux qui en ont un besoin urgent.

Dans ce cadre, M. Andries Gryffroy a pu visiter deux projets pilotés par le PAM au Rwanda.

Le premier projet est celui de la **coopérative KOABIGA** située dans le district de Gasabo comptant 980 agriculteurs dont 580 femmes. Leurs principales cultures sont le maïs et les légumes. Le PAM soutient cette coopérative en fournissant une aide financière mais surtout en renforçant les capacités des agriculteurs afin de leur permettre d'augmenter leur production et de mieux négocier leurs contrats. Ce soutien est garant de stabilité et de prévisibilité pour la coopérative.



Une autre initiative clé visant à éradiquer la malnutrition au Rwanda est le **programme d'alimentation scolaire** du PAM au Rwanda (*Home Grown School Feeding*¹). En effet, la malnutrition chronique touche plus d'un tiers des enfants rwandais de moins de 5 ans. Le programme vise à fournir des repas quotidiens nutritifs et diversifiés aux élèves et à enrichir les économies locales. Des repas chauds quotidiens sont ainsi donnés à plus de 85 000 élèves dans 104 écoles primaires. Ceci est d'autant plus important que le repas fourni par l'école est souvent le seul repas régulier et nutritif disponible pour de nombreux élèves.

Les 5 avantages de l'initiative d'alimentation scolaire locale sont : l'amélioration de la nutrition des élèves, l'amélioration de l'hygiène via l'installation de réservoirs de collecte d'eau de pluie et leur raccordement aux stations de lavage des mains ; l'amélioration de la

¹ <https://docs.wfp.org/api/documents/WFP-0000106253/download/>

fréquentation scolaire et par conséquent de l'alphabétisation ; l'apprentissage des techniques de jardinage (un potager dans chaque école) et de cuisine et une diversification des cultures par le don de semis afin que les parents participent également au programme.

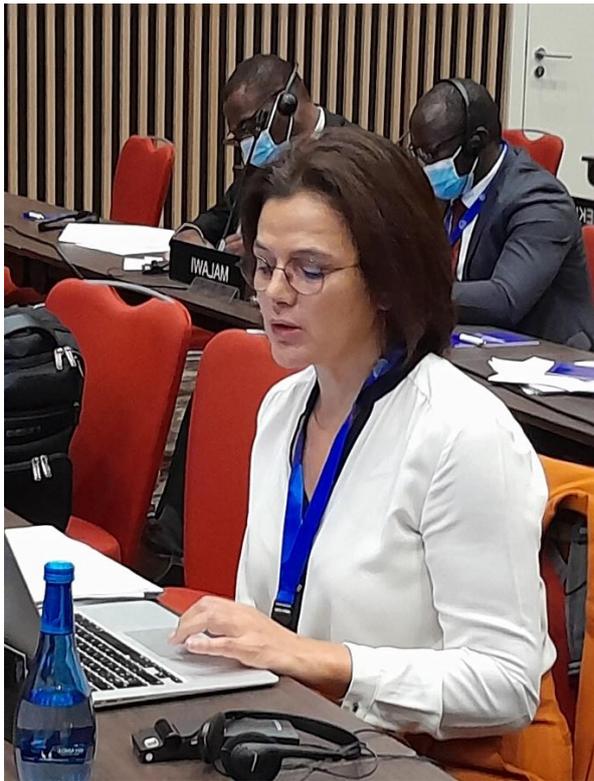


Ces deux projets permettent de fournir des sources alimentaires fiables et nutritives à un pan important de la population.

Commission de la Démocratie et Droits de l'homme – Projet de résolution sur la migration - Amendements déposés par la délégation belge

Mme Nahima Lanjri (députée, CD&V) et M. Bert Anciaux (sénateur, Vooruit) ont participé à la discussion de la résolution relative à « *L'impulsion parlementaire en faveur du développement local et régional des pays à taux de migration internationale élevé et de la cessation de toutes les formes de traite des êtres humains et de violation des droits de l'homme, y compris celles commanditées par les États* ».

Selon la délégation belge, la résolution établissait une relation pas assez claire et trop limitée entre les "objectifs politiques" et l'"exploitation" des migrants et l'exploitation économique était trop négligée dans le texte. Mme Nahima Lanjri a expliqué que des personnes vulnérables peuvent aussi être exploitées pour des raisons économiques et financières. Elle a donné l'exemple de l'exploitation des personnes sur le marché du travail dans différents secteurs comme la construction mais également la prostitution. Le premier amendement de la délégation belge qui vise à remédier à cette lacune fut adopté.



La délégation était également d'avis que la résolution semble suggérer que les migrants sont toujours des victimes qui sont forcées à migrer tandis que les migrants peuvent également migrer pour des raisons positives, par exemple pour étudier, travailler ou rejoindre leur famille. La délégation a voulu nuancer le texte dans ce sens par le biais d'un deuxième amendement qui fut également adopté.

Dans le texte il était demandé d'élargir les voies légales de migration afin de faciliter la mobilité de la main-d'œuvre et la formation professionnelle, le regroupement familial ainsi que la migration pour des motifs tels que les conflits armés, la violence sexiste, les catastrophes naturelles et les changements climatiques.

La délégation belge a fait savoir qu'elle reconnaissait l'importance de créer de nouveaux régimes juridiques pour les phénomènes qui ne sont pas couverts de manière adéquate par la Convention actuelle relative au statut des réfugiés (d'où l'objectif 5 du Pacte mondial de 2019 pour des migrations sûres, ordonnées et régulières). Elle a ajouté qu'elle trouvait également que la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés est dépassée à cet égard et le Guide des procédures et critères du HCR ne fait en réalité qu'interpréter cette Convention. C'est pour cette raison qu'elle a suggéré, conformément au "langage convenu" au sein des Nations unies, de remplacer les mots "élargir les voies légales de migration" par "améliorer la disponibilité et la flexibilité des voies de migration régulière", comme cela est également formulé dans le "Pacte mondial". Ce troisième amendement fut également adopté.

La délégation a enfin proposé un quatrième amendement visant à insérer un paragraphe sur l'assistance aux victimes de la traite des êtres humains et du trafic d'êtres humains. Elle a

souligné que les différents pays doivent fournir un niveau de soutien suffisant mais que le concept de soutien peut être interprété de manière assez large par chaque pays individuel.

Mme Nahima Lanjri a énuméré quelques mesures potentielles à titre d'exemple :

- prévoir de ressources adéquates pour les forces de police, le système judiciaire et l'inspection sociale ;
- sensibiliser les service de première ligne ;
- prévoir des centres d'accueil pour les victimes, ainsi qu'un statut de protection spéciale.

Cet amendement fut également adopté.

Voir : <https://www.ipu.org/fr/node/11917#event-sub-page-documents/>

Atelier sur le changement climatique

Le sénateur Andries Gryffroy (N-VA) a participé à un atelier sur le changement climatique. Au cours de cet atelier, de nombreux pays ont expliqué leurs mesures climatiques nationales et l'impact du changement climatique sur leur pays.



Dans son intervention, M. Gryffroy a clarifié le fossé entre les plans et les objectifs de la Convention des Nations unies sur le climat, d'une part, et le degré de mise en œuvre des mesures annoncées, d'autre part. Ce faisant, il a dressé le portrait de l'Union européenne, qui est une partie prospère du monde, mais qui ne parvient pas à atteindre ses objectifs ambitieux en matière de logements économes en énergie pour les résidents aux revenus les

plus faibles. Il est révélateur que l'isolation des habitations ne se soit pas améliorée au cours de la dernière décennie.

Par conséquent, la faisabilité financière de la mise en œuvre de ces politiques devrait être un point de départ. Une solution pourrait consister pour le gouvernement à combler le déficit d'investissement. M. Gryffroy a cité l'exemple du gouvernement flamand qui accorde des prêts publics avec une période de remboursement de 25 ans où les économies sur la facture énergétique, combinées à d'éventuelles subventions, couvrent les remboursements.

Événement parallèle "Devoir international de prévention des génocides : rôle des parlements"

Cet événement fut organisé par la délégation ukrainienne. Le Dr. Azeem Ibrahim, du New Lines Institute et également professeur adjoint de recherche au *Strategic Studies Institute* du *US Army War College*, a fait une présentation sur le devoir de prévenir le génocide conformément à la Convention sur le génocide de 1948. Il a appliqué cette obligation à la situation de guerre en Ukraine, et conclut que les hostilités russes actuelles peuvent effectivement être qualifiées de génocide. Par conséquent, les parties à la convention sur le génocide sont obligées d'agir de manière préventive, et les parlements ont un rôle particulier à jouer à cet égard.



Dans son intervention, le sénateur Bert Anciaux (Vooruit) a attiré l'attention sur la loi belge sur le génocide qui, avant sa modification, accordait une compétence universelle aux tribunaux belges et permettait ainsi à toute personne de porter des crimes de guerre devant un tribunal belge, quel que soit le lieu où le crime avait été commis. Revenant sur la présentation du Dr Azeem Ibrahim sur les étapes fixes de développement que traversent tous les génocides, M. Anciaux a souligné que dans de nombreux pays européens ainsi qu'aux Etats-Unis, l'idéologie anti-musulmane ne cesse de gagner en force et qu'elle déshumanise un groupe entier d'habitants de ces pays. Il aurait aimé savoir si l'orateur invité considère que cela pourrait éventuellement être considéré comme un stade précoce

d'une idéologie génocidaire. Le Dr. Azeem Ibrahim a répondu que les tueries de masse suivent un processus relativement simple lors duquel les signaux d'alerte peuvent être facilement détectés et qu'il estime que, par exemple, le discours du gouvernement indien à l'encontre des minorités musulmanes est problématique.

Comité des droits de l'homme des parlementaires

La 169e session du Comité des droits de l'homme des parlementaires s'est tenue du 10 au 14 octobre. M. Samuel Cogolati (député, Ecolo-Groen), président du Groupe belge de l'UIP, est le vice-Président, est le vice-président de ce Comité.



Au cours de cette session, le Comité a examiné les cas de 428 parlementaires (dont 26 % sont des femmes) dans 17 pays. Quelque 98 % des cas concernaient des parlementaires de l'opposition. En outre, le Comité a déclaré recevables les nouveaux cas de 36 parlementaires dans les pays suivants : République démocratique du Congo, Sénégal, Somalie, Tunisie et Zimbabwe.

Le Comité a également procédé à 12 auditions (dont 4 se sont déroulées en ligne) avec plusieurs délégations et plaignants, un expert indépendant, et un Rapporteur spécial des Nations Unies. Le Comité a soumis au Conseil directeur, pour adoption, des décisions concernant la situation de 413 parlementaires des pays suivants : Brésil, Cambodge, Côte d'Ivoire, Érythrée, Eswatini, Gabon, Myanmar, Ouganda, République démocratique du Congo, Tunisie, Türkiye, Venezuela (République bolivarienne du) et Zimbabwe.

Voir : <https://www.ipu.org/fr/decisions-du-comite-des-droits-de-lhomme-des-parlementaires>

Volet spécial du débat général sur la redevabilité : mesures prises par les membres à titre de suivi des résolutions et d'autres décisions de l'UIP

Mme Nahima Lanjri (députée, CD&V) communique que le parlement fédéral belge a au cours des deux dernières années pu effectivement se pencher sur les thèmes des résolutions et déclarations adoptées par l'UIP.



Elle donne d'abord l'exemple des résolutions « *Mobiliser un soutien parlementaire mondial en faveur de l'équité vaccinale dans la lutte contre la pandémie de COVID-19* » (2021) et « *Réaliser l'objectif de couverture sanitaire universelle d'ici 2030 : le rôle des parlements pour garantir le droit à la santé* » (2019).

Elle explique que chaque semaine près de 10.000 personnes meurent dans le monde de la COVID-19 et qu'il convient donc d'œuvrer pour une couverture vaccinale maximale. A cet égard, la Chambre des représentants Belge a adopté une résolution visant à faire du vaccin contre le COVID-19 un bien de santé publique mondial accessible financièrement à tous². Elle ajoute que son pays participe également à cette fin à l'initiative COVAX.

Mme Lanjri souhaite mettre l'accent sur le fait que la crise de la COVID-19 a également mis en exergue la nécessité pour tous les pays d'avoir des systèmes de protection sociale solides et durables, tant pour prévenir les risques que pour répondre aux crises sanitaires. C'est dans ce cadre que la Chambre a adopté une résolution visant à soutenir un mécanisme multilatéral de renforcement et de financement d'une protection sociale universelle, tel que l'« *Accélérateur mondial pour l'emploi et la protection sociale* » des Nations Unies³. Cet

² <https://www.dekamer.be/FLWB/PDF/55/1815/55K1815006.pdf>

³ <https://www.lachambre.be/FLWB/PDF/55/1705/55K1705005.pdf>

accélérateur est destiné à financer des socles de protection sociale dans les pays à revenu faible et intermédiaire.

Ensuite, elle aborde la « *Résolution sur les abus sexuels en ligne à l'égard des enfants* » (2021) en communiquant que la lutte contre les crimes sexuels constitue une priorité absolue pour la Belgique et qu'une initiative gouvernementale a été débattue à la Chambre des représentants cette année. Celle-ci a abouti à un nouveau chapitre relatif au droit pénal sexuel qui fut intégré dans le Code pénal et qui protège l'intégrité sexuelle et le droit à l'autodétermination sexuelle de chaque personne. Une section de ce Code pénal est spécifiquement dédiée à « l'exploitation sexuelle de mineurs » dont les infractions peuvent également être constatées en ligne. Aujourd'hui, le *grooming* (sollicitation des enfants en ligne) ou la retransmission en direct d'abus sexuels de mineurs constituent désormais des infractions sexuelles dans le droit pénal belge.

Enfin, elle commente la suite réservée à *La déclaration de Nusa Dua (2022)*. Dans ce cadre la Chambre des représentants a adopté une résolution sur la COP26 en novembre 2021. Cette résolution aborde notamment les objectifs climatiques, la question du financement international de la lutte contre le changement climatique et la question des "pertes et préjudices" et invite les différents gouvernements à œuvrer de concert.

Elle ajoute que le parlement belge a en outre adopté une résolution concernant la végétalisation des bâtiments en vue d'en améliorer l'efficacité énergétique et qu'il a mis en place un plan d'action comportant pas moins de 87 mesures concrètes qui devront permettre en phase avec les objectifs climatiques de la Belgique : de l'isolation de la toiture au recyclage du papier à jeter, à la verdurisation des espaces, à la promotion de la mobilité douce et des circuits courts...

Réunion-débat au sein de la Commission du Développement durable sur le thème "*Comment reconnecter les communautés locales à l'économie durable, locale et inclusive pour atteindre les objectifs de l'objectif de développement durable ("ODD") n° 8 ?*"

M. Gryffroy faisait partie du panel, réitérant sa présentation de la précédente assemblée à Nusa Dua sur l'importance d'une économie durable, locale et inclusive pour la prospérité locale et l'écosystème économique local.

Après le débat, il a remercié la vingtaine de pays qui sont intervenus. Il a souligné l'importance d'une définition large de l'ODD 8, car la situation pratique des pays qui le mettent en œuvre dans le monde entier peut varier considérablement et aucune solution unique ne peut être proposée. D'une part, cet ODD peut être atteint par une approche descendante grâce à un cadre législatif flexible, transparent, intelligent et inclusif qui favorise le progrès technologique, mais l'approche ascendante est souvent négligée ici. En effet, l'ODD 8 ne peut être atteint que par le renforcement des capacités des acteurs locaux dont les besoins sont les mieux connus par les autorités locales. M. Gryffroy a donné l'exemple d'entreprises ayant un haut degré d'aptitude numérique qui ont développé les

capacités d'une culture de la responsabilité et la capacité à se réunir numériquement. M. Gryffroy a conclu que l'ODD 8 peut être atteint en commençant par l'économie locale, puis l'écosystème, et seulement ensuite l'économie, et non dans l'ordre inverse.

Un président belge pour le Groupe Douze Plus

Lors de l'Assemblée de Kigali, le sénateur Andries Gryffroy (N-VA) a été nommé nouveau président du Groupe Douze Plus, le groupe géopolitique de 47 pays européens et "like-minded" dont fait partie la Belgique. Il s'agit d'un mandat de deux ans au cours duquel il succède à Mme Arda Gerkens (Pays-Bas, Chambre haute).



Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire

M. Christophe Lacroix (député, PS) a participé en ligne aux travaux du Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire.

Sous la présidence de son nouveau président M. J.Kiarie (Kenya), le Comité a fait le point sur différentes crises humanitaires et crises des réfugiés notamment en Afghanistan, au Myanmar et en Ukraine. Le représentant du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) a fourni à cet égard des informations actualisées.

De manière générale, les membres du Comité ont noté avec préoccupation la multiplication des situations de conflit et l'augmentation du nombre de réfugiés. Le Comité a fermement appelé à mettre un terme aux guerres, à respecter le DIH et à fournir une aide humanitaire

aux réfugiés et aux populations déplacées. Il a appelé les parlements à réfléchir à des moyens de contribuer à ces efforts.

Le Comité a également :

- renouvelé son soutien à la mobilisation des parlements pour mettre un terme à l'apatridie;
- été informé de la suite donnée au Forum mondial sur les réfugiés et de la réalisation des engagements pris à cette occasion. Les Membres de l'UIP ont été invités à donner suite aux engagements de leur pays (voir <https://globalcompactrefugees.org/index.php/>);
- évoqué sa coopération avec le Comité international de la Croix-Rouge (CICR), s'agissant notamment des préparatifs d'un séminaire en ligne destiné aux parlementaires sur les Protocoles facultatifs aux Conventions de Genève, qui aura lieu à l'occasion du 45e anniversaire des Protocoles en 2022 ;
- est également convenu de poursuivre ses travaux en vue de l'universalisation et de l'application de la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel. Il a en outre reconnu la nécessité de poursuivre les campagnes d'information sur le DIH et la Convention d'Ottawa dans les parlements; près de 33 pays n'ayant toujours pas adhéré à cette convention. Le Comité tiendra une réunion avec le HCR pour se tenir informé de cette question et élaborer un plan de travail pour les années à venir.

Rencontre avec des membres du Groupe d'amitiés Rwanda/Belgique



Membres présents de la délégation belge :

- M. Samuel Cogolati, député, président du Groupe belge ;
- Mme Nahima Lanjri, députée ;
- M. Bert Anciaux, sénateur et président du Groupe d'amitiés Belgique/Rwanda

Membres présents de la délégation rwandaise:

- M. Dusingizemungu Jean-Pierre, président du Groupe d'amitiés Rwanda/Belgique ;
- Mme Nyirahirwa Veneranda, députée, présidente de la Commission de l'Unité nationale, des droits humains et de la lutte contre le génocide ;
- M. Habineza Frank, député du " Green Party" ;
- Mme Mukabalisa Germaine, députée
- M. Twahirwa André, Sénateur

En marge de la 145eme Assemblée de l'UIP à Kigali, la délégation belge a rencontré le 14 octobre 2022 au Sénat rwandais plusieurs membres du groupe d'amitiés Rwanda/Belgique.

M. Dusingizemungu, président du Groupe d'amitiés Rwanda/Belgique, a entamé la réunion par un bref rappel historique de l'évolution des institutions rwandaises après le génocide des tutsis de 1994. L'influence du génocide sur la représentation politique rwandaise est importante. La Constitution rwandaise reflète ainsi la priorité qui est accordée à l'unité nationale, au dialogue, à la diversité et à la recherche du consensus. Près de 11 partis reconnus siègent dans un Forum des organisations politiques afin d'assurer un dialogue permanent entre les partis.

Le rôle du Sénat vise à faire respecter ces principes directeurs en veillant à ce que les politiques menées s'inscrivent dans la lutte contre le génocide et œuvrent à renforcer l'unité des Rwandais, le respect des équilibres en ce y compris la parité homme/femme et la bonne gouvernance.

Conscient qu'il existe entre le Rwanda et la Belgique différents sujets de discussion, le président Dusingizemungu a plaidé en vue d'une redynamisation des relations entre les deux groupes d'amitiés et si possible de la réalisation d'actions concrètes. Il se réjouit donc de la présente rencontre.

M. Cogolati et M. Anciaux (nouveau président de la section bilatérale Belgique-Rwanda) ont tout d'abord rappelé que la Belgique et le Rwanda partagent une histoire commune dont on ne peut faire fi si on souhaite aborder les futures relations entre les 2 pays. Ils ont ainsi fait référence aux travaux de la commission spéciale « Passé colonial » instituée au sein de la Chambre des représentants et à la récente mission effectuée par cette commission au Rwanda. Des informations ont notamment été livrées sur la manière dont les experts de cette commission spéciale ont été désignés et sur leur rôle spécifique (distinct de celui des membres de la commission spéciale).

Ils ont également plaidé pour une relance des activités des deux groupes d'amitiés. Différents sujets pourraient y être abordés et éviterait des « malentendus » de part et d'autre:

- le cas de M. Paul Rusesabagina. A cet égard, M. Cogolati a mis l'émphase sur le fait que les récentes prises de position adoptées par les autorités belges portaient essentiellement sur le respect des principes de l'Etat de droit (« *due process* »);
- la question de la poursuite des génocidaires vivant en Belgique et la mise en œuvre effective de la répression du négationnisme par le pouvoir judiciaire belge;
- les possibles actions à mener en vue de renforcer l'unité nationale au Rwanda et les initiatives communes pour les commémorations du 30^{ème} anniversaire du génocide en 2024 ;
- le rôle de la diaspora rwandaise en Belgique;
- le renforcement des capacités du personnel du parlement rwandais.

M. Cogolati a encore souligné le rôle important du Rwanda dans la région et indiqué que ce pays est l'un des plus importants partenaires de la Coopération belge au développement.

Enfin, M. Dusingizemungu a remercié les autorités belges pour les différentes stèles commémoratives en hommage aux victimes du génocide perpétré contre les Tutsi.

Mémorial du Génocide et Camp Kigali

En marge de l'Assemblée, la délégation a déposé des gerbes de fleurs au Mémorial du Génocide et au Camp Kigali où 10 casques bleus belges ont été tués le 7 avril 1994.



Mémorial du Génocide



Camp Kigali